

213C0437
FR0000120859-FS0176

10 avril 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IMERYS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 avril 2013, la société de droit néerlandais Belgian Securities B.V.¹ (Amstel 134, 1017 AD Amsterdam, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 avril 2013, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société IMERYS et détenir 42 851 473 actions IMERYS représentant 85 401 238 droits de vote, soit 56,74% du capital et 72,07% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double au profit du déclarant.

¹ Contrôlée par la société Parjointco N.V., elle-même contrôlée par les familles Desmarais et Frère.

² Sur la base d'un capital composé de 75 518 573 actions représentant 118 505 386 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.